



Comité technique spécial (CTS) du 1^{er} juillet 2022 :

Présents pour l'administration :

Le secrétaire général, M. Marin
Le secrétaire général adjoint RH, M. Cherfi
La secrétaire générale adjointe M21, M^{me} Heyriès
L'adjointe du directeur des RH, M^{me} Charles
Le secrétaire général de la DSDEN 77, M. Demont
Le secrétaire général de la DSDEN 93, M. Fliou
Le secrétaire général de la DSDEN 94, M. Gnene

Présents pour les organisations syndicales :

1 représentante du SPASEEN-FO :
Salima KHELIL

4 représentants de la FSU
1 représentant du SGEN-CFDT,
1 représentant d'A&I-UNSA,
Absent : CGT

Déclaration liminaire du SPASEEN-FO

Mesdames, Messieurs,

Nous nous retrouvons aujourd'hui comme l'an dernier dans un contexte inédit et encore une fois difficile car après la crise sanitaire nous subissons cette année de plein fouet une montée de l'inflation sans précédent.

Les difficultés rencontrées par les personnels n'ont jamais été aussi considérables. Perte de pouvoir d'achat, fin de mois difficile, peur du lendemain... Nous déplorons également les surcharges de travail parfois provoquées par le choix de notre administration centrale de cumuler les demandes, les réformes et les réorganisations... Sans aucune reconnaissance alors même que les personnes à temps partiel ont vu leur indemnité proratisée selon leur quotité de travail, leur travail ne le sera pas pour beaucoup d'entre-elles.

Il ne peut être question d'économie lorsque les personnels subissent une perte de pouvoir d'achat considérable... Vous êtes bien entendu tenus d'appliquer la réglementation, une réglementation encore plus injuste compte-tenu de la charge de travail des personnels qui sont, nous tenons à le rappeler en leur grande majorité des femmes dont on connaît la problématique de carrière hachée ayant pour conséquence de futures retraites souvent dérisoires.

Le 8 septembre, le Président de la République a réuni son Conseil national de la Refondation, dans le contexte post-électoral que nous connaissons tous.

Cette nouvelle instance, qui est censée lancer les grands chantiers de la réforme de l'École, de la santé et des grands services publics a associé entre autres les divers acteurs de la société civile, les partis politiques et les organisations syndicales... Notre confédération la CGT-FO a fait savoir par courrier à Emmanuel Macron qu'elle n'y participerait pas...

Il existe, en effet déjà des instances de discussion, de négociation avec les organisations syndicales ! Des instances qui ne doivent pas être de simples bureaux d'enregistrement !

La priorité du gouvernement devrait être le pouvoir d'achat des salariés car l'inflation a atteint cette année un niveau inégalé qui impute grandement le pouvoir d'achat des français : achats de première nécessité, fournitures scolaires, paiement de la cantine, carburant, chauffage ou bien même le simple fait de pouvoir se nourrir sainement ou pire... Dignement.

C'est un plongeon de l'ensemble des agents dans la précarité financière... La paupérisation des personnels de l'Éducation Nationale est bien installée...

Cet été a également été marqué par les conséquences du désengagement de l'État dans ses missions de service public. Absence de moyens suffisants pour faire face aux incendies, situation catastrophique de l'Hôpital, pénurie d'enseignants, de chauffeurs de transports scolaires, de bus... Et la liste est loin d'être exhaustive...

La FNEC FP-FO a été reçue en audience le 5 septembre par le Ministre de l'Éducation Nationale. Elle a porté les revendications urgentes des personnels pour cette rentrée, une fois de plus inédite.

Nous avons rappelé notre exigence d'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice au moins au niveau de l'inflation et l'ouverture de discussions pour rattraper le pouvoir d'achat perdu par les fonctionnaires depuis plus de **20 ans**. Cela devient une urgence.

En effet, pour FO l'issue pour défendre nos salaires, nos statuts, nos conditions de travail passe par la mobilisation des personnels et non par le grand débat prévu lors du Conseil National de la Refondation.

FO agit et continuera d'agir dans un esprit de dialogue et de responsabilité pour faire part de ses positions et de ses revendications dans les lieux dédiés au dialogue social, au paritarisme et à la négociation collective.

Cette rentrée a également été marquée par la mise en place du logiciel RenoiRH qui va lourdement impacter les services déconcentrés. C'est un outil unique de mutualisation de la gestion des carrières, des payes, des moyens (budgets,

postes etc...). Ce logiciel est aussi un moyen pour le ministère de généraliser la dématérialisation y compris pour ce qui concerne les actes administratifs qui pourront désormais être validés par de simples signatures électroniques.

Pour FO, cette modernisation vise avant tout à préparer de nouvelles suppressions de postes dans les rectorats et DSDEN.

Comment ne pas faire le parallèle avec la mise en place des régions académiques et les services régionaux et mutualisés ?

Comment ne pas faire le parallèle avec la gestion du BOP 214 confiée désormais au recteur de région ?

FO a dénoncé les dates retenues par le ministère pour ces opérations qui vont peser sur les services déconcentrés et qui représenteront une surcharge de travail supplémentaire en période d'élections professionnelles. Pire, le ministère assume l'asphyxie des services en expliquant que les décisions ont été prises « en connaissance du calendrier des élections ».

Pouvez-vous nous donner des éléments sur les permanences ou astreintes des personnels imposées les 3 et 4 décembre en terme d'effectifs, d'amplitude horaire, de droit à repos hebdomadaire, de rémunération ?

Alors que le ministère nous explique entendre les personnels !! Eux ne voient rien venir, bien au contraire, les conditions de la rentrée confirmeront l'accélération dangereuse de la dégradation des conditions de travail. Les collègues des services de gestion restent soumis à des cadences infernales. Les agents attendent un signal fort de la part de leur employeur...

La FNEC-FP FO veillera à ce qu'ils soient entendus et assure de son soutien les personnels concernés !

Notre organisation syndicale sera une fois encore vigilante face aux risques psychosociaux que pourraient générer la mise en place de ce logiciel dans une période déjà bien chargée.

Par ailleurs, notre organisation syndicale est toujours en attente de réponse de l'administration pour des dossiers individuels que nous avons évoqués lors de notre dernière audience.

Pour en revenir à l'ordre du jour, nous vous remercions de nous avoir transmis le bilan sur les effectifs et le bilan de la rentrée relatif aux personnels administratifs et ITRF. Bilan que nous réclamions depuis plusieurs années.

Par ailleurs, vous faites état de moins de 5 postes restés vacants en cette rentrée, nous souhaiterions connaître les services concernés ?

Nous constatons que la part des contractuels varie en fonction des structures. Nous espérons que les contrats signés sont bien en adéquation avec les missions confiées.

Nous défendons tous les personnels contractuels ou titulaires. Toutefois, nous rappelons notre mandat : tout poste de titulaire à vocation à être occupé par un agent titulaire et la titularisation de tous les personnels contractuels qui le souhaitent.

Nous tenons à saluer les modalités d'organisation de l'accueil des nouveaux personnels qui ont été appréciées par les agents concernés.

Le manque d'attractivité sera peut-être amoindri même si cela ne suffit pas à compenser les différences indemnitaires avec d'autres ministères...

Pour la revalorisation indemnitaire des personnels des services régionaux informatiques, cette revalorisation était largement attendue !

Les agents de l'académie de Créteil vont percevoir le forfait indiqué par le ministère mais pas le supplément accordé dans le cadre de la convergence régionale... Ils seront sans doute heureux d'apprendre, comme ceux de Paris qu'ils ont été solidaires de leurs collègues de Versailles.

En effet les agents de Versailles étaient et seraient encore en-deçà du taux moyen !

À fonction égale, indemnitaire égale !

La régionalisation est valable pour l'administration afin de mutualiser, réorganiser voire empêcher les personnels de voter pour le CSA de leur académie de d'affectation mais n'est semble-t-il pas valable pour l'amélioration du pouvoir d'achat, des conditions de travail !

Nous réitérons dans cette déclaration ce que nous avons dit dans les groupes de travail ministériel !

L'indemnitaire n'est pas de l'indiciaire... Il ne peut être garanti tout au long de la carrière et va accentuer l'appauvrissement des agents à la retraite !

Bien entendu, au vu de la conjoncture actuelle, il n'est pas question de refuser ce qui est accordé mais on est loin du compte.

De plus, il faut aussi souligner qu'encore une fois, les personnels ITRF non informaticiens sont oubliés !

Notre ministère fait peu de cas des personnels des autres BAP et oublie aussi totalement les personnels ATEE qui ne sont pas tous intégrés à la région ou au département !!

On accentue encore une fois la pauvreté de ces personnels condamnés à un salaire au SMIC durant toute leur carrière pour la plupart d'entre eux...

Doit-on comprendre qu'ils ne font pas partie des personnels indispensables pour notre ministère ou qu'ils ne sont pas méritants ?

Nous allons maintenant évoquer la sobriété énergétique demandée aux administrations !

Crise énergétique qui va se répercuter sur les personnels en télétravail... Nous rappelons d'ailleurs que nous refuserons tout télétravail non règlementé et imposé !

Nous rappelons également qu'il n'est pas question non plus d'aggraver les conditions de travail des agents...

L'État employeur doit respecter les droits de ses agents.

Il n'est pas question de faire payer aux agents les demandes d'économie imposées par un gouvernement qui réalise, seulement maintenant, que des mesures doivent être prises pour sauvegarder la planète et pallier les restrictions d'énergie provoquées par la guerre en Ukraine.

Devrait-on comprendre qu'en plus de devoir travailler plus, il faudrait dépenser plus ?? ce serait une grande mascarade... et les agents en télétravail seraient les dindons de la farce.

Force Ouvrière première organisation syndicale de la Fonction Publique d'Etat, organisation libre est indépendante, reste et restera mobilisée pour défendre nos droits, notre statut, nos postes et nos conditions de travail !

Nous vous remercions pour votre attention.

RÉSISTER-REVENDIQUER-RECONQUÉRIR

Le CTS avait à son ordre du jour des points suivants :

- 1) Bilan de la rentrée dans les services :
 - a) Agents non titulaires administratifs et ITRF
 - b) Agents stagiaires et titulaires administratifs
 - c) Bureau des personnels
- 2) Revalorisation ITRF (Systèmes d'information)
- 3) Réorganisation des services académiques

Réponse de l'administration :

1- Bilan dans la rentrée des services

a) Agents non titulaires administratifs et ITRF

Le SG nous a indiqué qu'au sein de l'académie il n'envisageait pas de faire recours à des contrats de projet même s'il est possible de le faire dans le cadre de la loi de la transformation publique. Il n'y aura pas de chasse au CDI non plus. En date du 27 septembre il y a eu 8 nouveaux recrutements au Rectorat, 1 à la DSDEN 77, 2 à la DSDEN 93 et 5 à la DSDEN 94. Des recrutements sont toujours en cours à ce jour.

b) Agents stagiaires et titulaires administratifs

Pour le Rectorat nous avons 8 agents entrants pour 12 sortants, pour la DSDEN 77 6 entrants pour 3 sortants, pour la DSDEN 93 8 entrants pour 8 sortants et enfin pour la DSDEN 94 4 entrants pour 10 sortants. Nous avons un total de 55 agents stagiaires au sein des 4 structures.

c) Bureau des personnels

Les affectations au Rectorat ont été closes fin juillet, la signature des contrats des agents renouvelés en CDD fin août. Les 5 postes vacants à la rentrée sont essentiellement des postes en gestion qui nécessitent une fonction particulière. Ce sont des postes profilés avec publication sur PEP.

Concernant le logiciel TIPI qui remplace FIGGO la bascule a eu lieu le 02 septembre, il est désormais actif depuis le 23 septembre 2022.

La campagne pour le télétravail est en cours pour cette rentrée, tout se fait en ligne avec la dématérialisation à 100% sur l'application TIPI.

Il y a une augmentation de la demande avec environ une centaine d'agents en plus.

2) Revalorisation des personnels ITRF des services informatiques régionaux

Cette revalorisation permettra d'éviter les convergences inter académique et ainsi éviter les disparités indemnitaires. Elle concernera au sein du Rectorat 10 IGR, 30 IGE, 23 TEEC, 2 ATRF et 8 ASI.

La mise en paiement sera effective sur la paye du mois de novembre avec date d'effet au 01/01/2022 pour tous ceux qui été en poste à cette date.

Même si comme nous l'avons dit plus haut sur notre déclaration liminaire au vu de la conjoncture actuelle, il n'est pas question de refuser ce qui est accordé mais au vu des miettes distribuées FO s'est abstenue lors de ce vote.

3) Réorganisation des services

Le bureau des personnels du rectorat qui compte 4 supports est l'interlocuteur premier des personnels. Rattaché dans un premier temps au pôle RH, il le sera provisoirement à la DPAAE.

Questions diverses :

Concernant la sobriété énergétique, le SG nous informe être en attente des consignes de la Première ministre.

Il n'y aura pas de télétravail obligatoire.

Concernant le logiciel RENOIRH, le DRH nous informe que les journées de travail prévues le week-end du 3 et 4 décembre 2022 ne sont pas encore lancées et précise qu'elles seront indemnisées.

**Vos statuts, vos salaires
Vos conditions de travail,
Ne restez pas isolés,
REJOIGNEZ LE SPASEEN-FO !**

Contactez nous :

Par mail : spaseen.fo.rectorat94@gmail.com

Par téléphone : **01 57 02 68 99**

Si comme nous vous voulez portez haut et fort nos revendications, n'attendez plus et rejoignez-nous.

C'est les adhérents qui font notre force.

LE SERVICE PUBLIC

A UNE HISTOIRE

**DONNONS-LUI
UN AVENIR !**

**DU 1^{ER} AU 8
DECEMBRE
JE VOTE**

FO

**ELECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE**